



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-052
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - APPROBATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que l'examen du budget supplémentaire 2022 fait suite à l'affectation des résultats qui a été proposée précédemment.

Le budget supplémentaire est composé :

- De l'excédent de fonctionnement qui figure dans le rapport d'affectation du résultat proposé ci-avant soit 16 255 119.76 € ;
- Du déficit d'investissement qui figure dans le rapport d'affectation du résultat proposé ci-avant soit 9 978 059.72 € ;
- Des reports correspondant aux restes à réaliser issus du compte administratif 2021 pour un montant de 10 982 008.49 € en recettes et de 11 740 184.58 € en dépenses ;
- Des crédits nouveaux ou annulations de crédits pour un montant net global de 3 937 188.34 € en recettes et de 9 456 072.29 € en dépenses.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

Equilibre du budget : Budget principal- Budget Supplémentaire 2022

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal- Budget supplémentaire 2022
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Dépenses d'ordre		0,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	1 301 087,76
	204	Subventions d'équipement versées	943 480,76
	21	Immobilisations corporelles	2 400 574,96
	23	Immobilisations en cours	8 295 202,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	8 291,63
	45814	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (DEP)	0,00
	45815	Travaux réseaux/assainissement Place Charles de Gaulle (DEP)	1 347,81
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 978 059,72
	Dépenses réelles		22 928 044,64
Total Dépenses d'investissement			22 928 044,64
Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	5 097 913,95
	Recettes d'ordre		5 247 913,95

Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	646 739,00	
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 736 235,81	
	13	Subventions d'investissement	1 936 174,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	4 245 079,39	
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	
	21	Immobilisations corporelles	0,00	
	23	Immobilisations en cours	0,00	
	27	Autres immobilisations financières	100 000,00	
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	
	45824	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (REC)	15 902,49	
	45825	Travaux réseaux/assainissement Place Charles de Gaulle (REC) et articles équivalents	0,00	
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
	Recettes réelles			17 680 130,69
	Total Recettes d'investissement			22 928 044,64

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal- Budget supplémentaire 2022
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	5 097 913,95
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
	Dépenses d'ordre		5 247 913,95
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	339 566,00
	66	Charges financières	40 000,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	611 433,00
	011	Charges à caractère général	922 140,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 010 000,00
	014	Atténuations de produits	75 219,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
Dépenses réelles			2 998 358,00
Total Dépenses de fonctionnement			8 246 271,95
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Recettes d'ordre		0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	471 613,00
	73	Impôts et taxes	0,00
	731	Fiscalité locale	1 485 258,00
	74	Dotations et participations	432 797,00
	75	Autres produits de gestion courante	189 820,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	19 200,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 000,00
013	Atténuations de charges	103 700,00	

002	Résultat de fonctionnement reporté	5 518 883,95
	Recettes réelles	8 246 271,95
Total Recettes de fonctionnement		8 246 271,95

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 15 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de procéder à l'adoption du projet de budget supplémentaire 2022 – budget principale Ville.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Maria GARIBAL

CONTRE : Groupe « Ensemble pour une ville durable

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.